



Demission rupture de préavis

Par **safia_old**, le **25/08/2007** à **18:11**

Bonjour,

J'ai donnée ma démission il y a 1 mois depuis je suis en arret maladie pour dépression nerveuse. En effet j'ai était poussé à demissionner je subissais toujours des reproches de la part de la mère du pdg qui n'était pas ma responsable de plus tous le monde dans le bureau trouvaient que ces griefs n'etaient pas fondé et que c 'était toujours moi la cible de ces attaques. Chaque jour je venais travaillée la boule au ventre en me disant "Que va t elle me faire aujourd'hui.?" Cela fesait plus d'un an que je travaillais dans cette société tous le monde dans mon bureau à eu un entretien annuel avec le directeur financier avant son départ en vacance sauf moi. J'avais deja prevenu mon responsable à plusieurs reprises du comportement de cette personne à mon égard. Il m'a repondu "je le sais et je comprend mais je peux rien faire étant donné le statut de cette personne dans la société". J'ai donc décidé juste avant de démissionner de dire à mon responsable mon intention de chercher un nouveau travail. et la il m'a repondu que le directeur à dit que je ne méritais pas d'augmentation du faite que je fesais beaucoup d'erreur et que si je démissionnais les gens de la direction applaudiraient du fond de leurs coeurs. Il m'a également dit que si je voulais reduire ma periode de préavis il ne s'y opposerait pas car je mon travail n'était pas essentiel au fonctionnement du service. Mon directeur financier ni mon responsable durant un an ne sont venu me voir pour me corriger ou bien me dire que je fesais trop d'erreur. Je suis donc rentrée chez moi effondrée et j'ai envoyée ma lettre de démission en AR . Et le medecin m'a arreté pour depression .

J'ai normalement deux mois de préavis cela fait deja un mois que je suis arreté; Je voulais savoir si je pouvais rompre ma période de préavis car je ne veux plus retourné la bas. Et je voudrais reprendre un activité au plus vite.

Je sais qu'il refusons de me laissé partir de leur plein gré. Cela fait à un mois que je suis

arrêté et il ont demandé au medecin de la securité sociale de me controler.

Merci de votre aide.

Par **floriane106**, le **28/08/2007** à **17:20**

Bonjour,

Plusieurs solutions s'offrent actuellement à vous soit :

- reprendre votre activité durant la durée de votre préavis mais cela ne semble pas envisageable
- négocier avec votre employeur une libération de votre emploi avant la fin du préavis

Je me permets par ailleurs, sous réserve de votre témoignage, de vous conseiller de vous rapprocher de vos délégués du personnel pour qu'ils vous conseillent sur une procédure de requalification de votre démission en licenciement pour harcèlement moral. Il est en effet inconcevable que vous ayez été si malmenée durant votre emploi. Je vous conseille donc activement de réfléchir à cette action éventuelle